



Contre la criminalisation de l'action syndicale

Soutien à Alexandre MAJEWSKI,

Professeur d'EPS et responsable académique et national du SNEP-FSU

Dans le cadre de la mobilisation contre la réforme des retraites, la police cible les militants syndicaux.

Mardi 2 mai 2023, Alexandre MAJEWSKI, professeur d'EPS à Salaise-Sur-Sanne (Isère), est convoqué à la gendarmerie de Bourg-Les-Valence.

Il est « soupçonné d'avoir commis ou tenté de commettre » une série d'infractions* qui ne résistent pas à l'examen des faits.

LES FAITS

Jeudi 6 avril, au péage de Valence Sud, Alexandre et un groupe d'opposant·es à la réforme des retraites ont participé à une opération de distribution de tracts et de collecte de fonds destinée à alimenter les caisses de grève. Une action classique, pacifique et sans intention de porter atteinte aux personnes et aux biens.

LES SUITES

Depuis le début de la mobilisation, ce type d'actions s'est multiplié sur le territoire sans donner lieu à des poursuites. Dans ce cas précis, alors que les faits sont banals, on soupçonne notre camarade d'infractions incompatibles avec les valeurs défendues par le SNEP et la FSU, notamment de « *préparation de violences contre les personnes ou dégradation de biens* », passibles de peines allant jusqu'à un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amendes.

La FSU 26 dénonce fermement ces tentatives d'intimidation qui ciblent arbitrairement des « responsables » et qui ont pour objectif de museler l'engagement des militant·e·s qui luttent contre la réforme des retraites.

*- occupation du domaine public routier non autorisée et non conforme à sa destination

- circulation d'un piéton sur une autoroute

- dissimulation volontaire du visage sans motif légitime lors d'une manifestation sur la voie publique accompagnée de troubles ou risques manifestes de troubles à l'ordre public

- entrave à la circulation des véhicules sur une voie publique

- participation à un groupement formé en vue de la préparation de violences contre les personnes ou de destructions ou dégradations de biens, lors de manifestation sur la voie publique

- dégradation ou détérioration de bien destiné à l'utilité ou la décoration publique

Contre la volonté d'intimider les militant·e·s et de criminaliser le mouvement social

Pour la liberté d'expression et de manifestation

Rassemblement de soutien mardi 2 mai 2023 à 14h

A la Brigade de gendarmerie de Bourg-Les-Valence
(gare de péage de Valence Nord, Autoroute A7)

à l'occasion de la convocation d'Alexandre MAJEWSKI